

CHARTE

« DANSER LES HYMNES CHRÉTIENS »

1. Le programme « Danser les hymnes chrétiens », est un sous-programme de « Danse et chrétienté », lui-même sous-programme de « Danse et spiritualité », qui est un des programmes du CID (Conseil International de la Danse, partenaire officiel de l'UNESCO).
2. Il est exposé sur le site internet : <https://cid-ds.org/dancing-the-hymns/>
3. Il est une des dimensions du programme « Danse et spiritualité » qui observe la place de la danse dans l'expression religieuse des différentes cultures du monde. Il consiste en un travail de recherche et de création autour de la thématique de « Danser les hymnes chrétiens ».
4. Il s'inscrit dans la tradition des différentes Églises catholiques, protestantes, orthodoxes, et les multiples expressions de la foi chrétienne à travers la diversité des peuples christianisés de la planète.
5. Toutes les propositions de recherche, chorégraphiques ou théoriques, se feront dans le respect de la tradition chrétienne à laquelle elles font référence
6. Le travail de recherche de ce programme s'effectue dans les trois dimensions suivantes :
 - a. Les traditions vivantes actuelles où la danse fait partie de l'expression de la foi chrétienne
 - b. La place de la danse dans la chrétienté au cours de l'histoire
 - c. Les créations chorégraphiques actuelles, et les réflexions et questionnements pouvant amener à faire évoluer la pratique de la danse dans l'expression de la foi chrétienne de telle ou telle culture.
7. Les outils utilisés sont :
 - a. Le distanciel : avec des visio-conférences régulières, permettant aux intervenants d'apporter leur réflexion, des extraits vidéos de leurs productions, et leur témoignage.
 - b. Le présentiel : par des projets fédérateurs et novateurs, basés sur la recherche et la création chorégraphiques, les rencontres et les échanges entre danseurs, à l'initiative des danseurs membres.
8. Le programme est piloté par un Comité, qui est chargé d'accueillir de nouveaux membres après entretien, de recueillir leurs initiatives, et de proposer à partir d'elles un programme structuré pour l'ensemble des membres et des personnes désireuses de bénéficier de ce programme
9. Peuvent devenir membres les danseurs ayant une œuvre chorégraphique, une démarche personnelle quant à cette thématique « Danser les hymnes chrétiens », une foi chrétienne ou une sensibilité à l'expression de la spiritualité chrétienne dont leur danse est l'expression vivante, et qui sont agréés après entretien par le Comité. La qualité de membre se perd par simple retrait de celui-ci exprimé au Comité, ou par décision du Comité à la majorité.
10. Le Comité est élu pour trois ans par l'ensemble des membres, sur candidature renouvelable au tiers chaque année et composé de deux à cinq personnes. Il élit un référent danseur spécifique pour chaque Église : catholique, protestante, orthodoxe. Il est à l'écoute des membres et de leurs propositions. Il œuvre pour les valoriser, les harmoniser, et les diffuser. La qualité de membre du Comité se perd par simple retrait de celui-ci exprimé au Comité, ou par décision du Comité à la majorité.